

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 26 février 2025

sous la Présidence de Monsieur Frédéric BRÜNDLER, Président

Préavis 03-2025 Ch. de Chamblandes, de Champittet, du Manoir, de Pierraz-Portay, av. C.F. Ramuz et Général Guisan Renouvellement des conduites industrielles et de la route

Crédit demandé CHF 7'192'000.00

Le Conseil communal de Pully,

- vu le préavis municipal N° 03-2025 du 8 janvier 2025,
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- 1. d'adopter le projet soumis à l'enquête publique du 26 juin au 26 juillet 2024 ;
- de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 7'192'000.00 TTC destiné à financer les travaux de renouvellement des conduites industrielles et le réaménagement routier aux ch. de Chamblandes, de Champittet et du Manoir, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale;
- 4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

- 5. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
 - b) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
 - c) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
 - d) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
 - e) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Frédéric BRÜNDLER

La secrétaire

Francine MEDANA